



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte nationale d'identité

Question écrite n° 71609

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de bien vouloir lui indiquer si la délivrance de la carte nationale d'identité (ou d'un titre équivalent) est payante au Portugal. Si cette délivrance est payante, il souhaite connaître le prix ainsi que les cas où ce prix est réduit.

Texte de la réponse

La carte d'identité portugaise est délivrée gratuitement lors de la première demande. Chaque renouvellement coûte 7,05 euros.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71609

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7479

Réponse publiée le : 15 novembre 2005, page 10504